



Consécutivement aux travaux de rénovation de l'église de Chabrac, il apparait que celle-ci possède de la brèche d'impact de façon significative; cette commune jouxtant Chabanais et Etagnac, l'Assemblée Générale du 5 février 2016 a validé l'extension du territoire de la météorite à la commune de Chabrac. Le périmètre géographique du Territoire de la Météorite concerne désormais 20 communes (sur lesquelles on trouve de l'impactite de façon significative) réparties 12 sur le département de la Charente (*Chabrac, Chassenon, Chabanais, Chirac, Etagnac, Exideuil, Lésignac Durand, Massignac, Saint Quentin, Suris, Pressignac et Verneuil*) et 8 sur le département de la Haute Vienne (*Chaillac, Chéronnac, Les Salles Lavauguyon, Rochechouart, Saillat, Saint Auvent, Vayres et Videix*).